



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## déchets médicaux

Question écrite n° 71325

### Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les risques posés aux centres de récupération d'ordures ménagères, par des déchets médicaux dangereux. En effet, plusieurs cas d'accidents dus à des piqûres par des seringues, oubliées ou camouflées, dans des paquets d'ordures ménagères, ont été recensés et déplorés, ces derniers mois, dans des centres de tri sélectifs, auprès d'employés victimes de cette négligence ou de cette malveillance inadmissibles. Il conviendrait donc de rappeler notamment aux professionnels de santé qu'ils doivent être particulièrement vigilants pour éviter dans leurs cabinets ou dans leurs établissements de santé, de jeter ces déchets toxiques, avec les autres déchets ménagers. Cette tendance tout à fait regrettable devrait être suivie avec une attention toute particulière, avec les professionnels du tri sélectif et les collectivités locales, en concertation avec son collègue, chargé de l'écologie. Il lui demande donc de lui souligner ses intentions en ce domaine.

### Données clés

**Auteur :** [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription :** Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 71325

**Rubrique :** Déchets, pollution et nuisances

**Ministère interrogé :** santé et solidarités

**Ministère attributaire :** santé, jeunesse et sports

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 juillet 2005, page 7327